



**Revue de presse
Gouvernance des eaux souterraines
d'Abitibi-Témiscamingue
2 novembre – 9 novembre 2011**

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Olivier Pitre, Coordonnateur

SESAT

Tél: (819) 732-8809 poste 8224

Courriel : olivier.pitre@sesat.ca

Cyberpresse. Ca
4 nov. 2011
Charles Côté

L'incinérateur industriel de Mercier ferme ses portes



Charles Côté
La Presse

L'incinérateur industriel de Mercier, au sud de Châteauguay, propriété de l'entreprise américaine Clean Harbors, ferme temporairement ses portes pour la première fois en 30 ans.

La perte d'un de ses importants clients, la raffinerie Shell, a porté un dur coup à la rentabilité de l'installation, affirme Philip Retallick, vice-président conformité et affaires réglementaires de l'entreprise. Vingt-huit emplois seront perdus.

Contexte économique

«La fermeture de Shell est un élément important, dit-il. Mais c'est aussi une question de contexte économique régional. Nous réévaluerons la situation de trimestre en trimestre.»

L'entreprise a avisé le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) de son intention de cesser temporairement ses activités d'incinération et doit mettre en place des mesures d'inspection et d'entretien propres à cette nouvelle situation. Une fermeture définitive n'est pas exclue, bien qu'il soit «prématuré» d'en parler, affirme M. Retallick.

Nouvelle réglementation

Il reconnaît que la nouvelle réglementation sur la qualité de l'air aurait forcé Clean Harbors à installer de nouveaux équipements antipollution sur l'incinérateur, mais que cela n'est pas un facteur majeur dans la décision.

L'entreprise et le MDDEP sont toujours devant les tribunaux afin de régler le lourd passé de l'installation de Mercier, lieu d'un des pires cas de contamination chimique de l'histoire canadienne.

Les activités de pompage et de traitement de l'eau souterraine contaminée vont se poursuivre. «Nous sommes en négociations avec le MDDEP, dit M. Retallick. Nous pensons que nous sommes proches d'une entente et nous espérons en arriver à un accord d'ici un mois ou deux.»

Taille du texte

Imprimer

Envoyer

Recommander

Tweeter 3

0



À LIRE AUSSI

[Haute-Côte-Nord: un projet de production de canneberges biologiques tombe à l'eau](#)

[Où aboutit le béton contaminé?](#)

[Plan Nord: le fragile consensus se lézarde](#)

[Plan Nord: coupes forestières et mines dans les zones protégées](#)

[Pont Champlain: le péage soulève déjà des débats](#)

SUR LE MÊME THÈME

[MDDEP | Parcs | Shell](#)

DU MÊME AUTEUR

[L'incinérateur industriel de](#)

[Mercier ferme ses portes](#)

[Un géant de l'aquaculture](#)

[accusé d'empoisonner la mer](#)

[Greenpeace sonne l'alarme sur](#)

Le Soleil
8 nov. 2011
Pierre Asselin

Recours des citoyens de Shannon: négligence, plaide la poursuite

Pierre Asselin
Le Soleil

(Québec) Les dirigeants d'Industries Valcartier, tout comme ceux du Centre de recherche, ont fait preuve de négligence en ignorant, pendant des décennies, les avertissements des spécialistes qui leur demandaient de cesser de rejeter le trichloroéthylène (TCE) dans l'environnement, a soutenu hier Me Simon Pelletier, au premier jour des plaidoiries qui doivent clore le recours collectif des citoyens de Shannon.

L'avocat qui défend les intérêts du Regroupement des citoyens a consacré l'essentiel de cette première journée à identifier les régimes de droit en vertu desquels le juge devrait déterminer le niveau de responsabilité des défendeurs.

Il a entre autres cité le jugement rendu par la Cour suprême dans la cause de Ciment Saint-Laurent, où les «troubles de voisinage» pouvaient entraîner une responsabilité, sans qu'il y ait faute pour autant.

Il a aussi plaidé que dans les causes où la Couronne est impliquée, on doit appliquer, au Québec, le régime civil extracontractuel, et que l'État est alors assimilé à un individu en tant que propriétaire de biens. L'immunité de la Couronne la protège dans l'exercice de ses prérogatives comme gouvernement, par exemple édicter des lois, déclarer la guerre, mais elle ne couvre pas les agissements de ses employés dans ses opérations ou l'application de ses lois.

Il assimile les actions des défendeurs à un «défaut d'entretien». «Les deux autorités, SNC et la Base militaire, se sont fait dire de cesser de rejeter le TCE dans des lagons parce qu'ils allaient contaminer la nappe souterraine, mais elles ne font rien et le résultat, c'est que l'eau de Shannon est contaminée.»

Il a aussi évoqué le témoignage d'un employé de SNC qui a soutenu que des procédures «verbales» étaient en place en 1976 pour contrôler les rejets. Ces affirmations ont été contredites par d'autres témoins à l'emploi de SNC qui n'avaient pas connaissance de telles procédures avant 1985, ou plus tard, et qui ont été témoins de déversements après 1985.

 Taille du texte

 Imprimer

 Envoyer

 Recommander

 Tweeter 0

 +1 0

À LIRE AUSSI

[Le Dr Conrad Murray coupable d'homicide involontaire](#)
[Que la commissaire Charbonneau se manifeste](#)
[Camping Granby contre la ville de Granby : la fin d'un long litige](#)
[L'affaire Carlton: une prostituée évoque un nouveau voyage au FMI](#)
[Droit à l'euthanasie: les procédures judiciaires sont lancées](#)

DU MÊME AUTEUR

[Recours des citoyens de Shannon: négligence, plaide la poursuite](#)
[Une première](#)
[«communauté logicielle libre» au gouvernement](#)
[Procès de Shannon: le début de la fin](#)
[Véronique Denys à un sommet du but](#)
[L'Hôtel-Dieu: un hôpital neuf serait plus cher, avance Yves Bolduc](#)

«La Cour suprême nous dit que c'est l'employeur qui est responsable de contrôler son entreprise pour que ses pratiques soient conformes à la réglementation. Et c'était encore pire à la base, où il n'y a tout simplement jamais eu de procédures.»

Une entreprise qui choisit d'exercer des activités dans un domaine à risque comme l'armement se doit d'assumer ses risques autrement que par des procédures verbales, souligne l'avocat. Les avertissements aux propriétaires de l'usine de munitions avaient été faits dès 1952, a-t-il rappelé.

L'Écho Abitibien

8 nov. 2011

Guy Lacroix

Un pas en avant pour la protection des eaux souterraines

GUY LACROIX

Général - Publié le 8 novembre 2011 à 10:49



L'entente sur la protection des aquifères granulaire (eskers) qui vient de voir le jour dans la MRC d'Abitibi fera en sorte que les opérations forestières, minières ou autres devront répondre à des exigences plus sévères dès avril 2013. (Photo d'archives)

Une entente visant la protection des eskers (aquifères granulaires) vient de voir le jour dans la MRC d'Abitibi et sera effective dès 2013.

L'entente est le fruit du travail de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) dont la première rencontre a eu lieu en février dernier et qui regroupe 24 membres.

Pas moins de neuf entreprises, associations ou fédérations y ont délégué un représentant pour le secteur économique, principalement les domaines forestiers et miniers. Trois organismes gouvernementaux s'y sont ajoutés de même que quatre associations du secteur faunique, quatre regroupements œuvrant en récréotourisme et villégiature ainsi que la Conférence régionale des élus de la Baie-James et le conseil de la première nation Abitibiwinni.

«Quoique récemment mise en place, la table a rapidement su être pleinement fonctionnelle et efficace, indique Geneviève Bourgeois, coordonnatrice de la table pour la MRC. L'enthousiasme, la bonne volonté et l'excellent taux de participation des membres constituent des éléments-clés de la réussite de cette table de concertation. Les membres peuvent être fiers de leurs accomplissements grâce à cette première entente.»

Nouvelles normes à respecter

L'entente qui sera effective dès avril 2013 avec la mise en place du nouveau régime forestier sur le territoire de la MRC obligera les entreprises et tous ceux qui ont à travailler près des aquifères granulaires à respecter des façons de faire de façon à protéger l'eau souterraine.

«L'entente prévoit des normes et des trousseaux notamment pour éviter les accidents et les déversements sur les aquifères. Elle entoure aussi toutes les modalités d'opérations forestières et ça va jusqu'à la planification des travaux», explique Normand Grenier, directeur du Service de l'aménagement à la MRC qui rappelle les origines de l'entente et qui assure que tout le monde devra se plier aux normes, même les minières.

«Nous avons déjà une entente avec les entreprises forestières depuis 1999. Nous sommes partis de là pour la nouvelle en bonifiant ce qui s'y trouvait. Quant aux minières, oui elles devront s'y conformer. Ce que nous demandons pour un, nous le demandons pour l'autre.»

L'Écho Abitibien

4 nov. 2011

Thierry de Noncourt

Les labos de l'UQAT livreront leurs secrets

(G.L.) Quatre laboratoires de recherche de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ouvriront leurs portes à la population le 10 novembre. L'hydrogéologie, la ligniculture, la sylviculture les biomatériaux et l'agroalimentaire seront démythifiés.

L'activité sera simultanée et se déroulera de 16h à 20h dans les laboratoires du campus d'Amos (hydrogéologie, ligniculture et sylviculture), à La Sarre (biomatériaux) et à la Station de recherche agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue de Notre-Dame-du-Nord.

Les visiteurs pourront rencontrer les respon-

sables et discuter avec les chercheurs en charge des lieux et qui sont de renommée mondiale dans leur domaine d'expertise. L'occasion sera idéale également pour visiter des installations à la fine pointe de la technologie. Des prix de présence seront remis sur place.

L'entrée sera gratuite pour tous ces événements qui sont réalisés en collaboration avec l'Association des universités et collèges du Canada dans le cadre des Journées portes ouvertes dans les universités canadiennes, du 4 au 13 novembre, sous le thème *Investir dans l'excellence des universités canadiennes*.

Abitibi Express
8 nov. 2011
Martin Guindon

D'amour et d'eau pure passe à la vidéo



(M. Guindon) – Le 3 novembre, la MRC Abitibi a fêté avec ses nombreux partenaires et ambassadeurs le prix Leadership municipal qu'elle a remporté le 30 septembre lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour sa campagne d'Amour et d'eau pure!, visant à développer le sentiment de fierté des résidents de son territoire. On a profité de l'occasion pour lancer cinq nouvelles capsules vidéo promotionnelles, qui s'ajoutent à tous les autres outils développés depuis près de deux ans. Réalisées au coût de 10 000 \$ par les Productions Balbuzard de Rouyn-Noranda, celles-ci continuent de vanter les avantages à vivre dans la MRC Abitibi sous cinq volets différents. Elles seront disponibles sur DVD pour les 25 partenaires de la campagne, mais peuvent être visionnées sur la page Facebook de la campagne et sur YouTube. Sur la photo, le dg de la MRC Michel Roy, les maires Lionel Pelchat de Barraute et Martin Roch de St-Mathieu ainsi que le préfet Jacques Riopel reçoivent le prix des mains du ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, lors du Congrès de la FQM. (Photo: gracieuseté)